

ARRÊTÉ N° 2024_268

AUTORISANT LA FERMETURE PROVISOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ DE MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS "L'AIRE DE JE", SISE 141 BIS/145 BOULEVARD VICTOR HUGO, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le Code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 du Ministère des solidarités et de la santé créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2011-771 du 2 novembre 2011 autorisant la création de l'établissement privé de multi-accueils collectifs « Babilou », 145 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2013-001 du 8 janvier 2013 autorisant l'extension de la capacité d'accueil de l'établissement privé de multi-accueil collectif «L'Aire de Je», société Evancia SAS-Babilou, 141 bis/145 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen ;

Vu le courrier de la société « Babilou » du 27 mars 2024 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'établissement privé de multi-accueils collectifs «L'Aire de Je», sis 141 bis/145 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine est fermé provisoirement à compter du 2 août 2024 jusqu'à la rentrée scolaire de 2025.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le